



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

18^{ème} séance

<u>Table des matières</u>	RAPPORT
1. INTRODUCTION	1
2. HISTORIQUE	1-2
3. SITUATION ACTUELLE	2
4. INVESTISSEMENTS FUTURS	3
5. RECHERCHE DE POTENTIELS ACQUEREURS	3-4
6. CRITERES DETERMINANTS	4
7. CHOIX	4-5
8. ASPECT FINANCIER	6
9. CONCLUSION	7
PROJETS D'ARRETES	8-9

DU
CONSEIL COMMUNAL
AU
CONSEIL GÉNÉRAL

RELATIF A LA VENTE DU TÉLÉRÉSEAU A
VIDÉO 2000 SA POUR UN MONTANT DE
CHF 1'012'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

A une époque où la technique évolue de plus en plus rapidement et devient de plus en plus pointue liée au développement de l'utilisation des smartphones, notamment par les nouvelles générations, il devenait inévitable de se poser la question de la situation du télé-réseau communal. Devaient également être pris en compte les investissements futurs incontournables dans une perspective de maintien d'un haut niveau de qualité et de satisfaction de la clientèle. C'est là la genèse de cette étude quant aux perspectives à court et moyen termes de notre télé-réseau.

2. HISTORIQUE

Le télé-réseau communal de Saint-Blaise a été construit à la fin des années 1970 avec l'objectif d'éviter les nuisances des installations d'antennes paraboliques individuelles et de fournir à chaque citoyen l'accès non-discriminatoire à une offre de base de programmes de TV et radio. Le 10 septembre 1979, la commune de Saint-Blaise a signé le premier contrat de livraison des signaux avec Vidéo 2000 SA. Ce contrat garantissait l'acheminement de 9 programmes de télévision et 13 programmes de radio. En 1985, l'offre s'est étoffée à 13 programmes TV et 18 radio. Le télé-réseau a poursuivi sa mission de connecter chaque foyer de Saint-Blaise à une offre de télévision unique jusqu'en 1997. En 1998 sont arrivés 2 événements majeurs, la libéralisation du marché des télécommunications et l'introduction d'Internet sur les télé-réseaux. Tout d'abord cette libéralisation a instauré une concurrence d'infrastructure sur la commune, c'est-à-dire que chaque foyer peut choisir soit le télé-réseau, soit le câble cuivre téléphonique traditionnel pour la fourniture de ses services de télécommunication. Ensuite, l'arrivée de l'internet à une vitesse largement supérieure à la concurrence a permis au télé-réseau de prendre une part de marché significative durant les années 2000-2010, grâce notamment au partenariat avec Vidéo 2000 sur les packs Internet, télévision numérique et téléphonie fixe. Cette période a représenté l'âge d'or des télé-réseaux avec des revenus intéressants permettant d'investir dans

le développement du réseau. Dès les années 2010, le marché a fait face à une saturation, c'est-à-dire que les parts de marché se sont stabilisées et la pression sur les prix a augmenté signifiant une intensification de la concurrence entre les opérateurs.

Toutefois les investissements pour le maintien d'un télé-réseau communal concurrentiel se sont poursuivis avec notamment un investissement important en 2012 visant à changer tous les amplificateurs du télé-réseau. Le cycle d'investissement étant de 8 à 10 ans pour les amplificateurs, nous sommes à l'aube du prochain remplacement de ceux-ci. Par contre, l'érosion de la clientèle, ainsi que la pression sur les revenus, rendent cet investissement plus risqué que par le passé.

3. SITUATION ACTUELLE

Au vu de l'évolution du nombre des abonnements en constant reflux, il devient important de faire une pesée des intérêts quant aux compétences indispensables à réunir au sein d'une commune pour gérer un tel réseau tant sur le plan « marketing » que technique.

Il faut également prendre en compte l'impact que des mises à niveau, prochainement incontournables, auraient sur les finances communales sachant que la dernière mise à niveau date d'une dizaine d'années et qu'elle s'était montée alors à CHF 635'656.70.

Les développements techniques offrent actuellement, et probablement de manière encore plus significative dans un futur proche, des possibilités de contourner, notamment en ce qui concerne la nouvelle génération de citoyens, l'obligation de devoir « s'accrocher » à un câble, sa préférence allant à l'utilisation de smartphones comme outils faisant office de récepteur de données et, partant, de WIFI avec toute la liberté et le confort que cela apporte.

De plus, si le développement d'antennes de communication dites 5G, avec tous les services et capacités promis venait à se concrétiser, cela inciterait nos concitoyens, principalement dans les tranches d'âge inférieures, à opter pour ce nouveau mode de transmission des données.

En conséquence il y a tout lieu de craindre un désintéressement à plus ou moins court terme pour les prestations offertes actuellement par notre télé-réseau.

La lecture du diagramme ci-dessous vous permettra de constater que nous nous trouvons face à une constante diminution, les abonnés passant de quelque 1300 à environ 880 fin 2019.



4. INVESTISSEMENTS FUTURS

Étant à l'aube d'un nouveau cycle d'investissement, c'est un devoir impératif de bonne gouvernance que de se poser la question du maintien du télésexeau en mains de la commune. Alors qu'aujourd'hui environ 48 % des foyers utilisent le télésexeau, il serait tout de même incontournable que la mise à niveau du télésexeau doive se faire pour l'entier du réseau et non seulement pour les 48 % d'abonnés. De plus, l'érosion de la clientèle ainsi que la dure compétition que se livrent les grands opérateurs font diminuer petit à petit la valeur de vente du télésexeau. L'incertitude liée à la consolidation du marché suisse des télécommunications avec un mouvement de concentration certain est également un facteur de risque à prendre en compte. D'autre part, dans cette période de consolidation globale, la valorisation actuelle par abonné offerte pour notre télésexeau est favorable à notre commune. Ceci ne sera peut-être plus le cas dans le futur.

En cas de maintien du télésexeau en mains communales, la commune pourra toujours s'appuyer sur son partenaire historique Vidéo 2000 SA. Par contre, les investissements devront être absorbés d'une manière ou d'une autre par le ménage communal, ce qui conduirait certainement à une augmentation significative du prix de l'abonnement du raccordement de base. En effet, aujourd'hui, et ce depuis quelques années déjà, le prix de l'abonnement de base est entièrement engagé dans les coûts d'exploitation du télésexeau et ne permet pas d'effectuer les amortissements indispensables pour des investissements prévisibles à très court terme.

En conséquence les comptes traitant du télésexeau s'équilibrent et il n'est de ce fait plus possible, et depuis plusieurs années, d'effectuer des versements à la réserve, cette dernière s'élevant à quelque CHF 600'000.00, montant certes important mais ne suffisant en aucun cas à financer une mise à niveau incontournable dans un proche avenir.

Le tableau ci-dessous détaille les résultats du chapitre « télésexeau » sur les cinq derniers exercices, en CHF.

	2014	2015	2016	2017	2018
Charges	250'681.90	281'448.61	212'748.15	251'638.20	238'589.80
Produits	258'614.95	253'492.72	255'477.50	256'552.68	255'461.91
Résultat	7'933.05	-27'955.89	42'729.35	4'914.48	16'872.11

5. RECHERCHE DE POTENTIELS ACQUÉREURS

Dans le but de déterminer la valeur et l'intérêt suscité par notre télésexeau il a été nécessaire de rechercher de potentielles sociétés en mesure d'assurer la pérennité et la mise à niveau de ce réseau. Contact a été pris avec 4 sociétés nous paraissant de prime abord correspondre aux divers critères impératifs :

1. Vidéo 2000 SA en charge de la gestion technique de ce réseau depuis sa constitution et connaissant de ce fait parfaitement toute l'installation dans ses détails ;
2. SITEBCO, syndicat régional, propriétaire des réseaux des communes de Bevaix, Boudry Cortaillod, La Grande Béroche et Milvignes dont les infrastructures sont gérées par Eli10 ;
3. Swisscom SA qui, pour des raisons tant de risque de monopole en conflit avec les règles de la COMCO que de méconnaissance de la technique du câble coaxial (utilisé dans le cadre de notre réseau), a renoncé à présenter une offre ;

4. EBL (Genossenschaft Elektra Baselland) société qui, malgré son nom, est active également en Suisse romande et est propriétaire de quelques téléseaux, a renoncé à faire acte de candidature après avoir constaté l'omniprésence de Vidéo 2000 SA.

Au final, deux sociétés se sont montrées intéressées à un rachat du téléseau communal.

6. CRITÈRES DÉTERMINANTS

Ci-dessous une tentative de mettre en balance les avantages et inconvénients respectifs des deux sociétés restant en compétition :

Critères	Vidéo 2000 SA	Sitebco
Organisation	Société anonyme mixte	Syndicat régional
Compétences techniques	Connaissance du réseau depuis le début	Méconnaissance du réseau
Garantie de suivi	Possibilité de participation au capital action	Possibilité d'adhérer au syndicat régional (après adaptation légale) et de participer à sa gouvernance
Abonnement	En 2020 le prix de l'abonnement reste inchangé, soit CHF 19.00 par mois,	CHF 24.00 TTC
Prix offert	CHF 1'012'000.00 versement selon décision	CHF 885'000.00 sans adhésion au syndicat ; CHF 755'000.00 avec adhésion au syndicat

Arguments en faveur de Vidéo 2000 SA :

- Continuité pour la clientèle, car ce sont déjà les techniciens de Vidéo 2000 qui œuvrent quotidiennement pour entretenir, dépanner et développer le téléseau ;
- Continuité pour la commune en gardant les mêmes interlocuteurs pour les sujets liés au téléseau et aux télécommunications ;
- Homogénéité en cas de fusion future avec les communes voisines ;
- Taille critique permettant de garantir les investissements, tout en restant une société locale qui investit dans le tissu économique régional ;
- 50 collaborateurs spécialisés dans le téléseau actif sur le littoral neuchâtelois.

Arguments en faveur de Sitebco

- Actif dans le domaine de la gestion de téléseaux communaux
- Syndicat représentant une possible meilleure participation à la gouvernance
- Propriété de communes uniquement
- Philosophie de prestations à la clientèle et non de rendement maximal du capital

7. CHOIX

Après études comparatives et fouillées des deux sociétés ayant fait acte de candidature il nous est apparu judicieux et plus sécurisant de faire confiance à la plus solide tant sur le plan technique que sur le plan de la volonté de développement ou de mise à jour des infrastructures. Les récentes modifications ou tentatives de modifications au sein des câblo-opérateurs nous laissent à croire que la pérennisation de notre téléseau sera mieux assurée en confiant notre téléseau à Vidéo 2000 SA. Il ne s'agit pourtant pas d'occulter certains inconvénients qu'une intégration dans une société commerciale peut générer ; toutefois la possibilité de participer à la gestion de Vidéo 2000 SA semble être en mesure de diminuer ce risque.

L'aspect financier, pour important qu'il soit, n'a été pris en compte que dans une seconde priorité.

Un nouveau secteur est en plein développement, celui qui s'adresse aux entreprises (PME) via des raccordements par fibres optiques.

Garanties en cas d'achat

- Garantir, après une année de transition, à court, moyen et long termes un tarif d'abonnement aux services de base identique à celui pratiqué pour l'ensemble de ses clients ;
- Faire évoluer techniquement le télé-réseau de Saint-Blaise selon les mêmes standards de qualité que l'entreprise applique pour ses propres réseaux (fibre optique, élargissement de la bande passante) ;
- Proposer aux concitoyens une offre de prestations complètes et modernes soutenues par un service de support à la clientèle.

8. ASPECT FINANCIER POUR LA COMMUNE

Deux options s'offrent à la Commune de Saint-Blaise en cas d'accord du Conseil général pour une vente, à savoir :

Aspect strictement financier :

La vente propre rapporte CHF 1'150.00 par abonnement actif au 31 décembre 2019, soit environ CHF 1'012'000.00, complétés par la dissolution de la réserve d'environ CHF 670'000. Le montant total sera versé à la fortune de la commune.

Aspect financier et management :

Le Conseil communal propose, afin de conserver un certain regard sur le télé-réseau de réinvestir environ 50 % du gain de la vente (adapté au prix de l'action) soit environ CHF 506'000.00 en prise de participation au capital action de Vidéo 2000 SA avec l'avantage de lisser le revenu et de bénéficier du versement de dividendes annuels. Le solde du montant sera versé à la fortune communale.

L'ouverture du capital-actions de Vidéo 2000 SA à la Commune de Saint-Blaise se ferait courant 2020 pour un maximum de 10 actions, ce processus étant acté dans le contrat de vente.

La valeur actuelle estimée de l'action Vidéo 2000 SA (facteur EBITDA) est de CHF 80'000.00.

Si pour 2018 le rendement des actions s'élevait à environ 10 % une projection sur les 5 à 10 prochaines années permet d'estimer le rendement brut annuel entre 7 et 8 %.

Les résultats générés par Vidéo 2000 SA s'élèvent, en moyenne pour les 5 dernières années, à CHF 7 millions par an alors que les investissements annuels se montaient à CHF 4 millions.

9. CONCLUSION

Le dossier concernant l'avenir du télé-réseau est complexe par les changements rapides dans les technologies et les services.

Une commune comme la nôtre ne dispose ni des compétences ni des moyens financiers pour suivre ces évolutions rapides.

Le besoin d'accès à l'information est réel et d'importance pour nos citoyens et il convient de leur offrir des prestations à la hauteur de leurs attentes et en mesure d'entrer en concurrence avec les prestations offertes par d'autres opérateurs.

**ARRÊTÉ RELATIF À LA VENTE DU TÉLÉRÉSEAU À VIDÉO 2000 SA
POUR UN MONTANT DE CHF 1'012'000.00**

(du 12 décembre 2019)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 26 avril 2018,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion du 2 décembre 2019,
Entendu le rapport de la Commission des services industriels du 3 décembre 2019,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier - Le Conseil communal de Saint-Blaise est autorisé à vendre à la société Vidéo 2000 SA à Neuchâtel le téléseu communal, comprenant les installations souterraines et celles de surface, pour le prix de CHF 1'012'000 (un million douze mille francs), HT.

Article 2 - Les canalisations souterraines du service de l'électricité, propriétés de la Commune de Saint-Blaise et existantes au moment la prise en considération du présent arrêté, seront mises gratuitement à disposition de la société Vidéo 2000 SA pour le passage des câbles. Les nouvelles canalisations feront l'objet de négociations entre la Commune et la société Vidéo 2000 SA.

Article 3 - La société Vidéo 2000 SA s'engage à moderniser le téléseu et à augmenter sa capacité de transmission.

En outre, la société Vidéo 2000 SA garantit aux abonnés du téléseu de Saint-Blaise les mêmes tarifs d'abonnement qu'elle pratique pour ses propres clients.

Article 4 - Le produit de la vente du téléseu, augmenté ou diminué du résultat de l'exercice 2019 et diminué de la valeur résiduelle du téléseu au bilan, sera versé à la fortune nette.

La réserve du téléseu, rubrique n° 2900002 du bilan, sera dissoute et le solde de la réserve au moment de la vente attribué à la fortune nette.

Article 5 - La vente du téléseu entraîne l'abrogation du règlement (ou tout autre acte) du téléseu, du 13 décembre 2007.

Article 6 - Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux éventuelles transactions immobilières découlant de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc., liés à cette transaction sont à la charge de la société Vidéo 2000 SA.

Article 8 - Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Saint-Blaise, le 12 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
le président le secrétaire

Marc Renaud

Eduardo dos Santos Dias